
**POLICE
MUNICIPALE**

MAINTENIR

L'ORDRE PUBLIC



La municipalité a doté sa direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique d'équipements modernes qui lui permettent d'exercer pleinement ses missions : assurer la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Cette direction comprend un service Sécurité publique et d'un service Voie publique.

Hôtel Maleyssie, 2 rue Chanzy - entrée A

Tél : 02 37 23 42 84

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et samedi de 8h à 19h

Du mardi au vendredi de 7h à 20h.

SERVICE SECURITE PUBLIQUE

La sécurité publique est assurée par des brigades d'accompagnement et de prévention qui patrouillent quotidiennement en ville. Elles entretiennent des liens de proximité avec la population et les commerçants dans tous les quartiers.

Vidéo protection et verbalisation

Chartres dispose depuis 2005 d'un système de vidéo protection sur l'ensemble de la ville. Un Centre de Supervision Urbain (CSU) permet de visualiser les images en temps réel. La Police nationale bénéficie d'un déport d'images installé dans ses locaux.

La Ville est également équipée d'un dispositif de vidéo-verbalisation qui relève les infractions au stationnement. Il est opérationnel sur l'ensemble de l'aire piétonne, la rue Jean-Pocquet et dans le secteur de la préfecture.



Lutter contre les nuisances sonores

Une cellule « nuisance » est chargée d'intervenir en cas de troubles de voisinage. Elle a une fonction d'écoute, de prévention et de conciliation très importante, mais aussi de répression. Ses interventions s'effectuent indifféremment sur la voie publique et chez des particuliers.

Contact : tél. 02 37 23 42 60



Opération Tranquillité Vacances

Pendant les vacances, les agents des brigades d'accompagnement et de prévention réalisent des circuits de surveillance des domiciles pour prévenir les cambriolages. Il est possible d'inscrire son domicile dans ces circuits : une fiche d'inscription est à renseigner avant votre départ en vacances, au commissariat de police municipale. Service gratuit. Des conseils utiles sont également donnés pour sécuriser votre logement pendant un absence prolongée.

Commissariat de police municipale : Hôtel

Maleyssie, 2 rue Chanzy - entrée A, tél. 02 37 23
42 84.

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi et le samedi de 8h à 19h

du mardi au vendredi de 7h à 20h

[Vers le haut](#)

SERVICE VOIE PUBLIQUE



Stationnement et prévention sur le domaine public

La cellule ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) exerce des missions de prévention sur la voie publique pour assurer le respect des règles de stationnement et la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires et des marchés.

Contact : tél. 02 37 23 42 82

Occupation du domaine public

La cellule « des droits de places » gère la délivrance des arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public pour les animations, foires, fêtes foraines, marchés et terrasses.

C'est ce service, également disponible au guichet unique (32 - 34 boulevard Chasles), qu'il convient de solliciter pour demander une autorisation de stationnement exceptionnel dans le cadre d'un déménagement ou de travaux.

Contact : tél.02 37 23 42 64

Ouverture au public de 7h à 19h du mardi au

samedi. (Attention possible absence des agents les mardis, mercredis et vendredis matin lors d'interventions extérieures).

[Vers le haut](#)

CONTACT

Police municipale

Hôtel Maleyssie, entrée A 2, rue Chanzy 28000
Chartres

Tel : 02 37 23 42 84

Fax : 02 37 23 42 76

LIENS UTILES

[La préfecture d'Eure et Loir](#)

[Ministère de l'interieur](#)

[Sécurité Routière](#)

[Information sur les risques majeurs \(DICRIM\)](#)

[Arrêté sur l'occupation abusive du domaine public et la consommation d'alcool sur la voie publique](#)

[Arrêté sur la vente à emporter de boissons alcoolisées](#)